

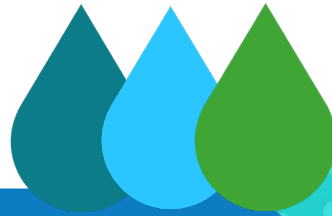


**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

PAOT



Le plan d'action
opérationnel territorialisé

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES TROIS FORETS**

CC3F



ÉDITO

La garantie de la qualité de vie passe par la préservation de la ressource en eau, tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Et, face au changement climatique, il nous appartient de lutter contre les effets néfastes qui s'observent déjà.

En matière d'environnement, les intercommunalités sont devenues des acteurs incontournables du territoire pour apporter un appui solide aux communes, à l'échelle pertinente.

Ce document, dédié au *Plan d'action opérationnel territorialisé (PAOT)*, dresse le portrait des pressions qui s'exercent sur l'eau et liste les actions à mettre en oeuvre pour reconquérir sa qualité. En parallèle, des *Assises de l'eau* enrichiront la réflexion sur le volet quantitatif.

Ces actions sont déclinées en feuille de route annuelle qu'il vous appartiendra de porter, avec l'appui des services de l'État. Un accompagnement financier approprié pourra être proposé.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement, ainsi que sur celui de l'ensemble des acteurs qui œuvrent de concert pour la préservation de notre territoire et de son attractivité.



Anne CORNET

Préfète
du département
de la Haute-Marne



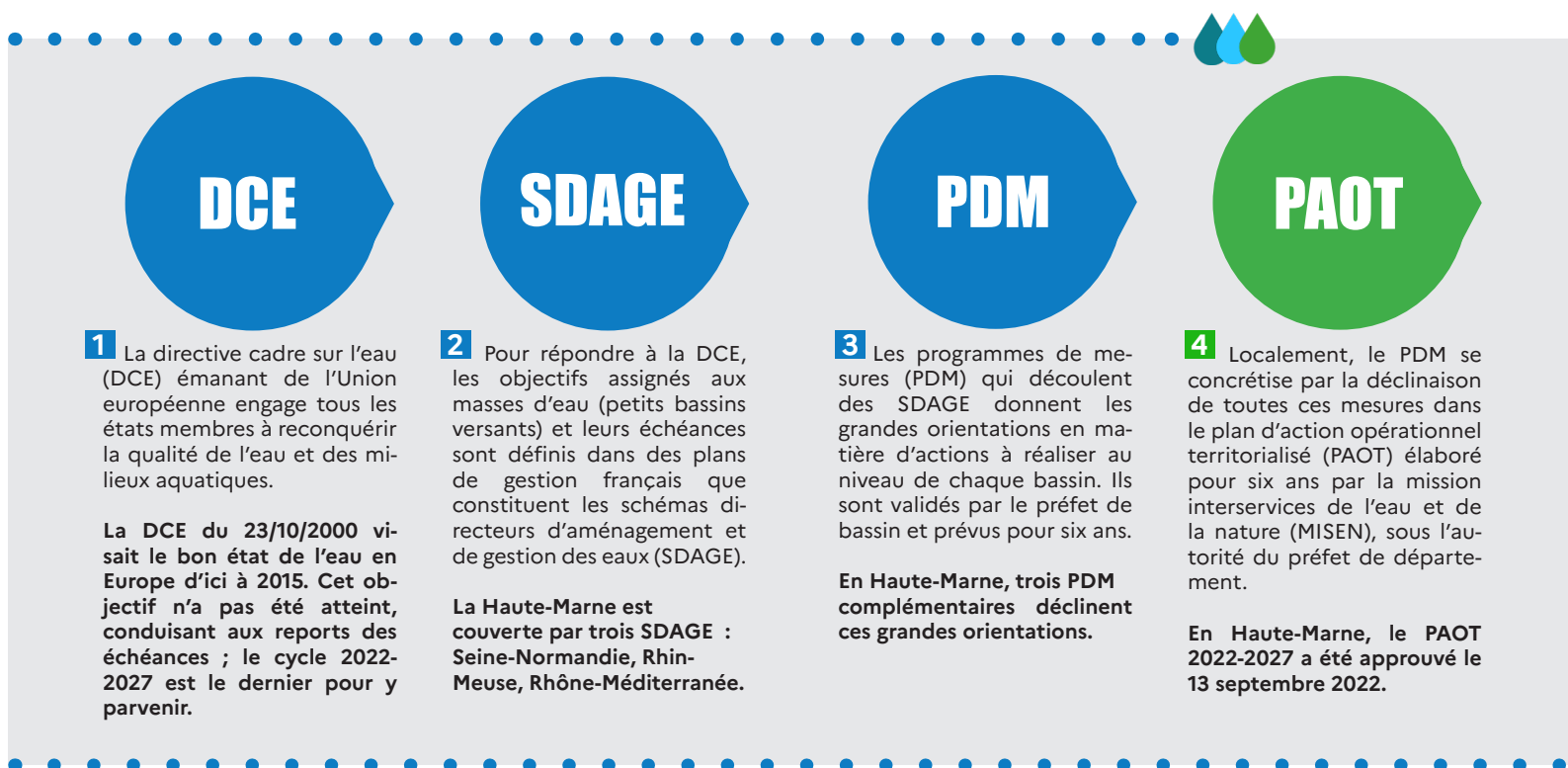
La Haute-Marne, département aux ressources hydriques fragiles

La Haute-Marne présente la particularité de se situer à la tête de trois grands bassins versants que sont « Seine-Normandie », « Rhin-Meuse » et « Rhône-Méditerranée ». Au milieu de ses paysages, coulent de nombreux cours d'eau sensibles, à faible débit, à l'endroit même où l'agriculture est dynamique et la ruralité marquée.

La conjugaison de ces éléments confère des enjeux forts : le département doit veiller à la qualité de l'eau pour ses habitants mais aussi pour ceux des territoires situés en aval, dont le bon état des cours d'eau dépend inévitablement de l'amont. Et si les efforts pour atteindre ces objectifs n'ont pas manqué ces dernières années, ils doivent encore être accentués. Alors que le sujet de l'eau est plus encore aujourd'hui au coeur des préoccupations, la mise en oeuvre d'un PAOT ambitieux pour la période 2022-2027 conduira à une nécessaire amélioration de la situation.

Restaurer la qualité de l'eau par des plans d'action opérationnels territorialisés (PAOT)

De l'Union européenne à l'échelle locale, la réglementation instaure quatre documents « cadres » visant à reconquérir la qualité de l'eau :



S'appuyer sur le bilan du PAOT 2019-2021 pour mieux consolider le suivant

Le PAOT 2019-2021 prévoyait 528 actions réparties selon quatre domaines :

- l'assainissement ;
- les milieux aquatiques ;
- l'agriculture ;
- l'industrie.

Fin 2021, 76 % de ces actions étaient enclenchées, voire terminées.

Si certaines ont été freinées par manque de moyens financiers, techniques ou humains, la courte durée de vie des PAOT a indéniablement ajouté une difficulté. Pour y remédier, les PAOT sont désormais organisés sur des cycles de 6 ans, en concordance avec ceux du SDAGE. Les services compétents seront alors en mesure de mieux accompagner les collectivités dans la réalisation des actions. Ainsi, le cycle 2022-2027 s'inspire des travaux précédents, tant dans le choix des actions que dans leur mise en œuvre opérationnelle.

Ce PAOT 2022-2027 revêt une importance toute particulière : il couvre le dernier cycle de la directive cadre sur l'eau. Dès lors, il conviendra de mettre en œuvre tous les moyens utiles pour préserver la Haute-Marne du risque contentieux, mais aussi et surtout, pour préserver la qualité de vie des générations futures.

Territoire des Trois Forêts : une qualité dégradée des masses d'eau

Une masse d'eau est un découpage hydrographiquement cohérent. Elle peut être de surface (cours d'eau, plan d'eau, canal) ou souterraine.

Les masses d'eau de surface

Elles sont dites en « bon état » si elles sont à la fois en **bon état chimique** et en **bon état écologique**.

Bon état chimique : concentrations inférieures aux seuils de certains métaux, hydrocarbures, solvants...

ET

Bon état écologique : biologie (organismes aquatiques) et physico-chimie (PH, oxygène, salinité...) satisfaisantes.

Les masses d'eau souterraines

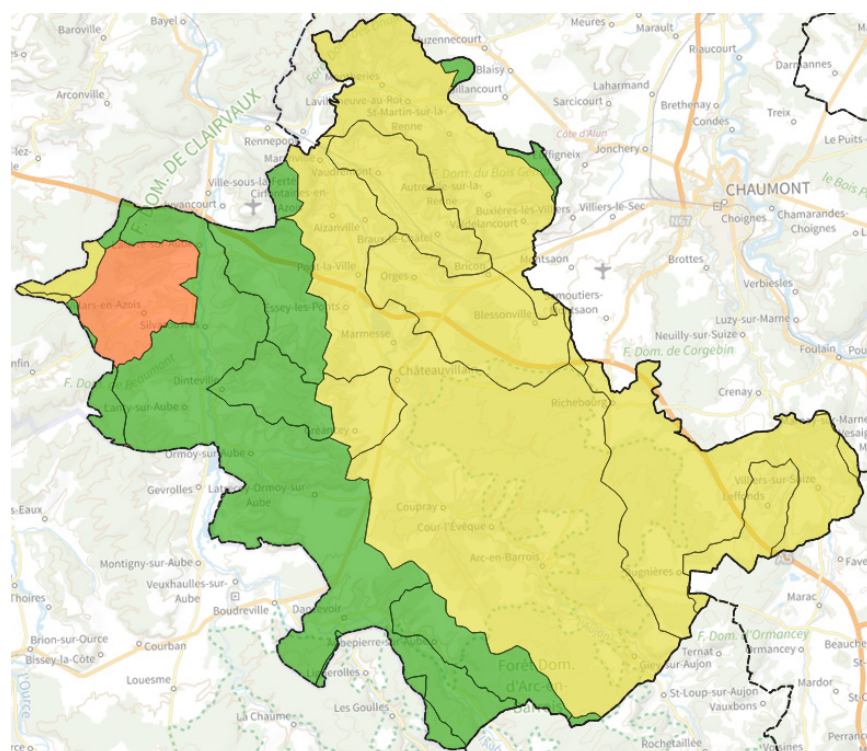
Elles sont dites en « bon état » si elles sont à la fois en **bon état chimique** et en **bon état quantitatif**.

Bon état chimique : concentrations inférieures aux seuils de certains métaux, hydrocarbures, solvants...





ET

Bon état quantitatif : volumes prélevés ne dépassant pas la capacité de renouvellement et préservant l'alimentation en eau des écosystèmes de surface.

CARTE DE L'ETAT DES LIEUX DES EAUX DE SURFACE (2019) :



Etat écologique

-  Bon
-  Moyen
-  Médiocre
-  Mauvais

Etat chimique (sans ubiquistes)

-  Bon

Les activités humaines à l'origine de la dégradation de l'eau

Les principales pressions subies sont :

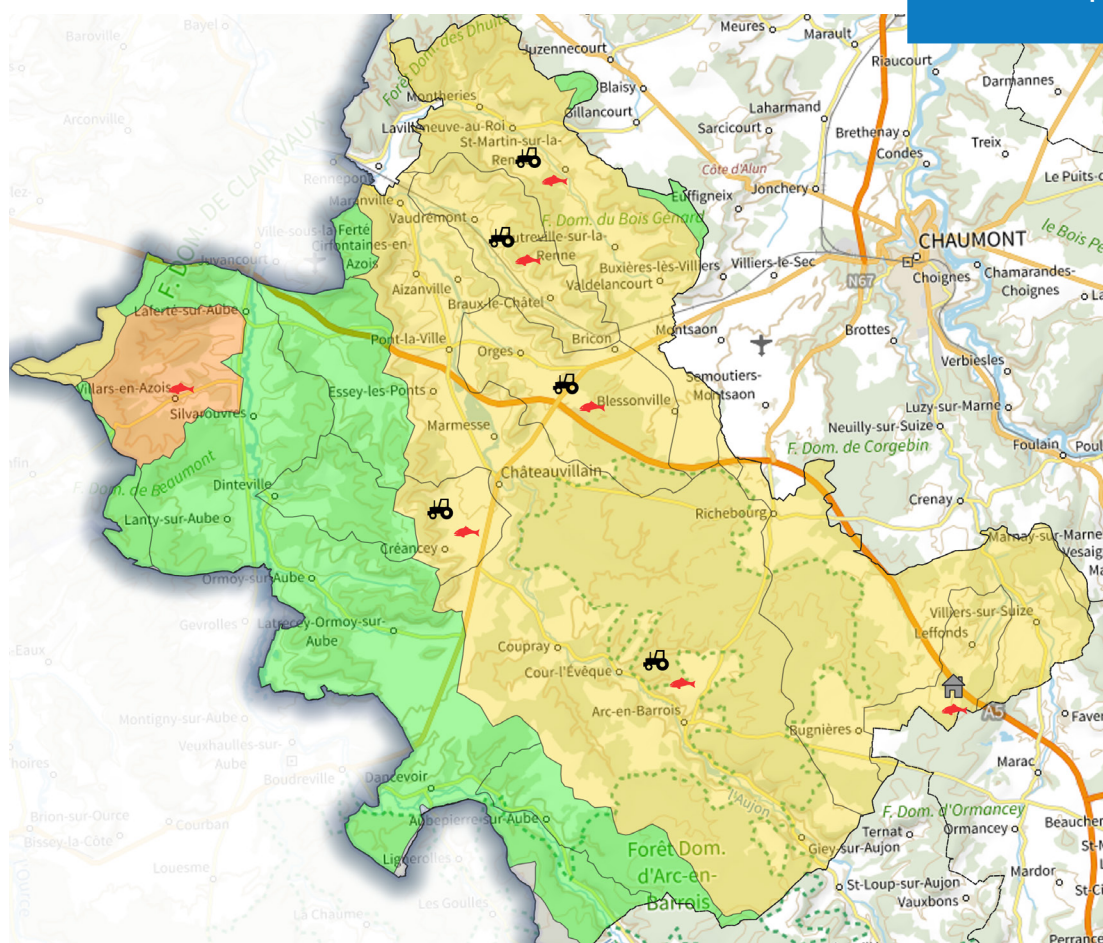
- les rejets des collectivités et industries (certaines stations présentent des rejets à la limite de la qualité, voire non conformes) ;
- les pollutions d'origine agricole (nitrates et phyto) ;
- l'altération hydromorphologique (modifications du lit des cours d'eau limitant le potentiel épuratoire).

Ci-dessous, la carte illustre les pressions qui s'exercent sur les masses d'eau de surface, provoquant un déclassement.

Les masses d'eau souterraines subissent aussi les pressions sans que cela n'emporte systématiquement leur déclassement.

Les actions inscrites dans le PAOT 2022-2027 répondent à cette problématique.

CARTE DES PRESSIONS (2019) :



Etat des lieux écologique

- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais

- Tracteur : Pression agricole
- Poisson : Pression hydromorphologique sur les cours d'eau
- Usine : Pression industrielle
- Maison : Pression assainissement

ASSAINISSEMENT

Pour lutter contre les pollutions induites par les rejets, et ainsi préserver l'eau, des leviers sont à activer :

- **l'amélioration de la collecte**
le bon fonctionnement d'un réseau de traitement passe par une collecte efficace des eaux usées ;
- **l'amélioration des performances des stations de traitement**
il est nécessaire d'améliorer la qualité de l'eau rejetée.

Le volet assainissement du PAOT 2022-2027 de la CC3F se décline :

en 2 types d'actions :

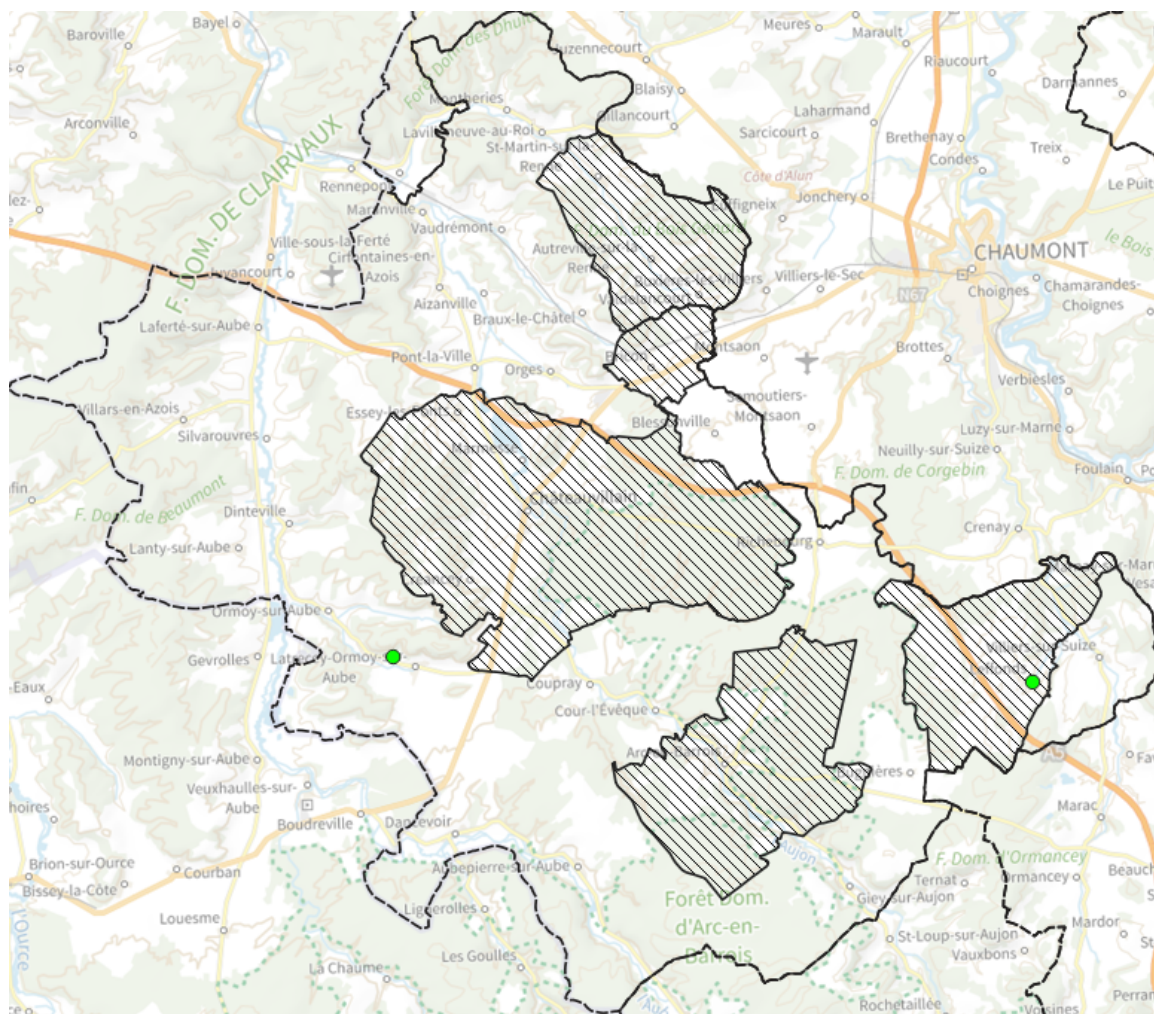
- réseau
- station

et 7 actions dont :

- 5 actions *réseau*
- 2 actions *station*

Le tableau ci-contre les présente.

CARTE DES ACTIONS :



- Actions « station »
- ▨ Actions « réseau »

Action	Masse d'eau principale	Titre de l'action	Etat en 2022	Maître d'ouvrage (communes)	Année d'engagement
Station	Ruisseau des Sointures	Leffonds : travaux de fiabilisation du système de traitement	A prévoir	Leffonds	2022
Réseau	Ruisseau des Sointures	Leffonds : amélioration de la collecte	A prévoir	Leffonds	2022
Réseau	Ruisseau la Dhuy	Bricon : programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Initié	Bricon	2022
Station	L'Aube (source) au confluent de l'Aujon (exclus)	Latrecey : mise en place d'un traitement approprié	Initié	Latrecey	2025
Réseau	Ruisseau la Renne	Autreville-sur-la-Renne : programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Initié	Autreville-sur-la-Rennes	2025
Réseau	L'Aujon (source) au confluent de l'Aube (exclus)	Arc-en-Barrois : programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Engagé	Arc-en-Barrois	2025
Réseau	L'Aujon (source) au confluent de l'Aube (exclus)	Châteauvillain : programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Engagé	Châteauvillain	2026

MILIEUX AQUATIQUES

L'atteinte du bon état écologique des cours d'eau, et l'adaptation des milieux au changement climatique, seront possibles grâce aux actions de préservation et de reconquête des milieux aquatiques que sont :

- **la renaturation/restauration des cours d'eau** reméandrage et création de lit d'étiage renforçant les capacités d'auto-épuration des cours d'eau ;
- **la restauration de la continuité écologique** permettant le passage des poissons et sédiments, et une meilleure résilience du cours d'eau limitant le réchauffement de l'eau ;
- **les opérations de restauration des zones humides** le rôle « d'éponge » des zones humides limite l'impact des sécheresses et inondations.

Le volet *milieux aquatiques* du PAOT 2022-2027 de la CC3F se décline :

en 3 types d'actions :

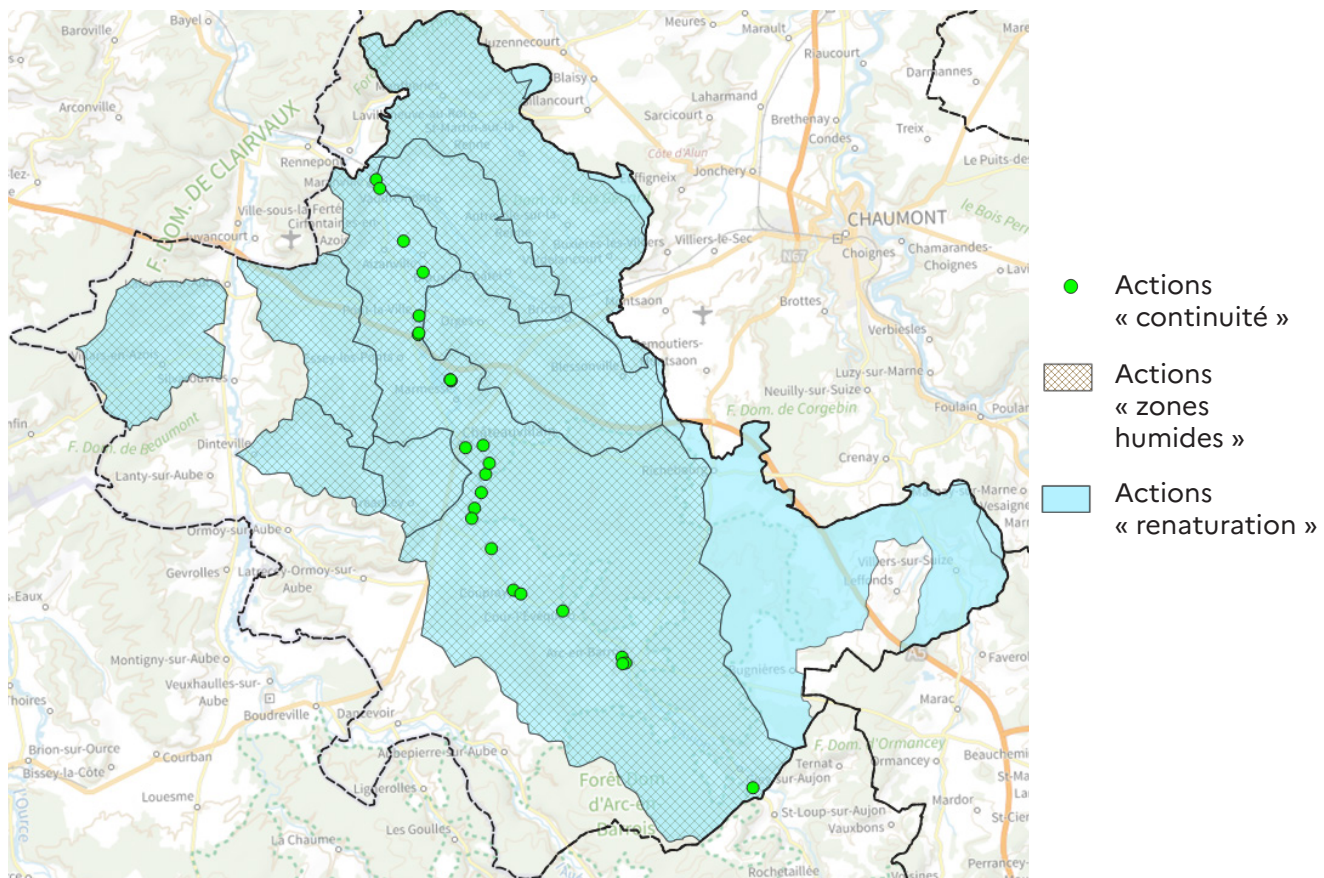
- continuité
- renaturation
- zones humides

et 42 actions dont :

- 25 actions *continuité*
- 9 actions *renaturation*
- 8 actions *zones humides*

Le tableau ci-contre les présente.

CARTE DES ACTIONS :



SMBMA : syndicat mixte du bassin de la Marne et de ses affluents
CAC : communauté d'agglomération de Chaumont



Action	Masse d'eau principale	Titre de l'action	Etat en 2022	Maître d'ouvrage	Année d'engagement
Continuité	L'Aujon (source) au confluent de l'Aube (exclus)	Arc-en-Barrois : aménagement du moulin	Initié	CC3F	2023
Continuité	L'Aujon (source) au confluent de l'Aube (exclus)	Arc-en-Barrois : aménagement du barrage du camping	Initié	CC3F	2023
Continuité	L'Aujon (source) au confluent de l'Aube (exclus)	Arc-en-Barrois : aménagement des vannes barrois	Initié	CC3F	2023
Renaturation	Ruisseau la Renne	Rennepont : mener une opération de renaturation	A prévoir	CC3F / CAC	2023
Zones humides	Ruisseau la Renne	Restauration de zones humides	A prévoir	CC3F / CAC	2023
Continuité	L'Aujon (source) au confluent de l'Aube (exclus)	Châteauvillain : aménagement du seuil du grand parc	Initié	CC3F	2024
Continuité	L'Aujon (source) au confluent de l'Aube (exclus)	Châteauvillain : aménagement du barrage de dérivation	Initié	CC3F	2024
Continuité	L'Aujon (source) au confluent de l'Aube (exclus)	Châteauvillain : aménagement du seuil du centre équestre	Initié	CC3F	2024
Renaturation	La Suize (source) au confluent de l'Aube (exclus)	Action de restauration	A prévoir	SMBMA	2024
Renaturation	Ruisseau la Dhuy	Mener une opération de renaturation	A prévoir	CC3F	2024
Zones humides	Ruisseau la Dhuy	Restauration de zones humides	A prévoir	CC3F	2024
Zones humides	Ru de Dinteville	Restauration de zones humides	A prévoir	CC3F	2024
Renaturation	Ru de Dinteville	Mener une opération de renaturation	A prévoir	CC3F	2024
Continuité	L'Aujon (source) au confluent de l'Aube (exclus)	Châteauvillain : aménagement de l'ouvrage Périsse	Initié	CC3F	2025
Continuité	L'Aujon (source) au confluent de l'Aube (exclus)	Maranville : aménagement du barrage de la ferme des halles	Initié	CC3F	2025
Continuité	L'Aujon (source) au confluent de l'Aube (exclus)	Pont-la-Ville : aménagement du seuil aval pont RD105	Initié	CC3F	2025
Continuité	L'Aujon (source) au confluent de l'Aube (exclus)	Châteauvillain : aménagement de l'ouvrage	Initié	CC3F	2025
Continuité	L'Aujon (source) au confluent de l'Aube (exclus)	Coupray : aménagement du barrage	Initié	CC3F	2025
Continuité	L'Aujon (source) au confluent de l'Aube (exclus)	Châteauvillain : aménagement du moulin des bonhommes	Initié	CC3F	2025
Continuité	L'Aujon (source) au confluent de l'Aube (exclus)	Aizanville : aménagement du moulin de Sainte-Libère	Initié	CC3F	2025
Continuité	L'Aujon (source) au confluent de l'Aube (exclus)	Coupray : aménagement du moulin (aval pont)	Initié	CC3F	2025
Continuité	L'Aujon (source) au confluent de l'Aube (exclus)	Cour-l'Évêque : aménagement du barrage de l'ancien moulin	Initié	CC3F	2025
Continuité	L'Aujon (source) au confluent de l'Aube (exclus)	Châteauvillain : aménagement du moulin Bizet	Initié	CC3F	2025
Continuité	L'Aujon (source) au confluent de l'Aube (exclus)	Châteauvillain : aménagement de l'ouvrage des droits	Initié	CC3F	2025
Continuité	L'Aujon (source) au confluent de l'Aube (exclus)	Pont-la-Ville : aménagement du seuil	Initié	CC3F	2025
Continuité	L'Aujon (source) au confluent de l'Aube (exclus)	Mener une opération de renaturation	Initié	CC3F	2025
Renaturation	L'Aujon (source) au confluent de l'Aube (exclus)	Restauration de zones humides	A prévoir	CC3F / CCAVM	2025
Zones humides	L'Aujon (source) au confluent de l'Aube (exclus)	Mener une opération de renaturation	A prévoir	CC3F / CCAVM	2025
Renaturation	Ruisseau de Fins	Mener une opération de renaturation	A prévoir	CC3F	2025
Zones humides	Ruisseau de Fins	Restauration de zones humides	A prévoir	CC3F	2025
Renaturation	Ruisseau le Brauze	Mener une opération de renaturation	A prévoir	CC3F	2025
Zones humides	Ruisseau le Brauze	Restauration de zones humides	A prévoir	CC3F	2025
Continuité	L'Aujon (source) au confluent de l'Aube (exclus)	Aizainville : aménagement prise d'eau du bief de l'ouvrage	Initié	CC3F	2026
Continuité	L'Aujon (source) au confluent de l'Aube (exclus)	Maranville : aménagement du barrage	Initié	CC3F	2026
Continuité	L'Aujon (source) au confluent de l'Aube (exclus)	Châteauvillain : aménagement du passage à gué seuil amont	Initié	CC3F	2026
Continuité	L'Aujon (source) au confluent de l'Aube (exclus)	Giey-sur-Aujon : aménagement du barrage du moulin de la roche	Initié	CC3F	2026
Continuité	L'Aujon (source) au confluent de l'Aube (exclus)	Châteauvillain : aménagement du passage à gué seuil aval	Initié	CC3F	2026
Continuité	L'Aujon (source) au confluent de l'Aube (exclus)	Châteauvillain : aménagement du moulin de Marmesse	Initié	CC3F	2026
Renaturation	Ru Laferté-sur-Aube	Mener une opération de renaturation	A prévoir	CC3F	2026
Zones humides	Ru Laferté-sur-Aube	Restauration de zones humides	A prévoir	CC3F	2026
Renaturation	Ru maison dieu	Restauration/renaturation	A prévoir	CC3F	2026
Zones humides	Ru maison dieu	Restauration de zones humides	A prévoir	CC3F	2026

AGRICULTURE

Dans le domaine agricole, les actions concernent la protection des captages et masses d'eau par :

- **l'élaboration de plans d'actions sur les captages prioritaires et sensibles par les collectivités ;**
- **la pérennisation des bonnes pratiques par les agriculteurs ;**
- **la limitation du recours aux produits phytos** alternatives aux traitements et lutte contre leur utilisation sont nécessaires, tant pour l'état des masses d'eau que pour les captages.

Le volet *agriculture* du PAOT 2022-2027 de la CC3F se décline :

en 3 types d'actions :

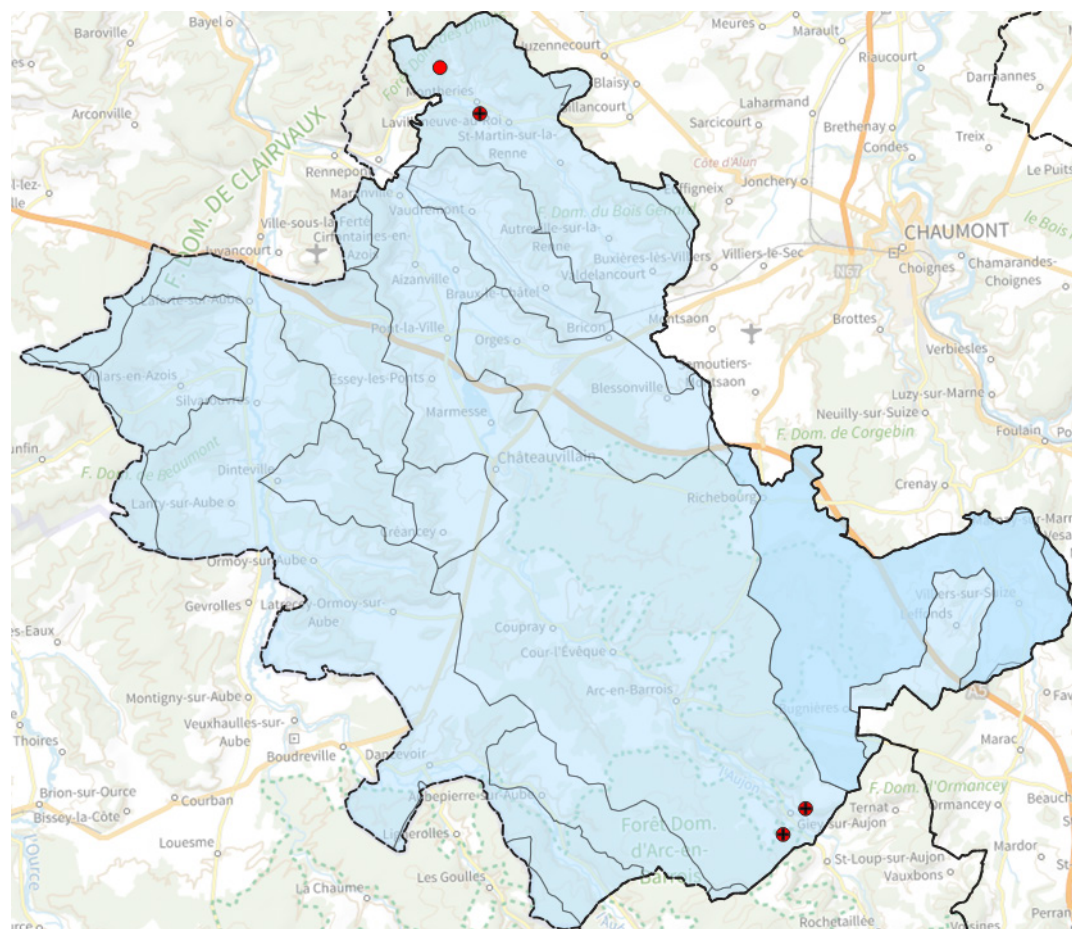
- captage plan d'actions
- captage pratiques agricoles
- lutte phytos

et 8 actions dont :

- 4 actions *plan d'actions*
- 3 actions *pratiques agricoles*
- 1 action *lutte phytos*

Le tableau ci-contre les présente.

CARTE DES ACTIONS :



Actions ciblées sur des captages

- Plan d'actions aire alimentation captage (AAC)
- + Amélioration des pratiques agricoles

Actions ciblées sur des masses d'eau

- Lutte pollution phytos

Action	Masse d'eau principale	Titre de l'action	Etat en 2022	Maître d'ouvrage	Année d'engagement
Lutte phyto	Toutes les masses d'eau du bassin Seine Normandie	Mener une action globale écophyto	Engagé	A définir	2022
Captage Plan d'actions	Calcaires du Dogger entre la Seine et limite de district et calcaires kimméridgiens-oxfordiens karstiques entre Seine et Ornaïn	Source des Dhuits : élaborer un programme d'actions	Engagé	Syndicat d'adduction d'eau de la source des Dhuits	2022
Captage Plan d'actions	Calcaires kimméridgiens-oxfordiens karstiques entre Seine et Ornaïn	Montheries Forage 82 : élaborer le plan d'actions	A prévoir	SAEP Lavilleneuve au Roi Montheries	2024
Captage Plan d'actions	Calcaires du Dogger entre la Seine et limite de district	Bugnières source la Vignotte : élaborer le plan d'actions	A prévoir	Giey-sur-Aujon / Bugnières	2025
Captage Plan d'actions	Calcaires du Dogger entre la Seine et limite de district	Giey-sur-Aujon source de Lavau : élaborer le plan d'actions	A prévoir	Giey-sur-Aujon	2025
Captage pratiques	Calcaires kimméridgiens-oxfordiens karstiques entre Seine et Ornaïn	Montheries forage 82 : mettre en oeuvre le plan d'actions	A prévoir	SAEP Lavilleneuve au Roi Montheries	2025
Captage pratiques	Calcaires du Dogger entre la Seine et limite de district	Bugnières source la Vignotte : mettre en oeuvre le plan d'actions	A prévoir	Giey-sur-Aujon / Bugnières	2026
Captage pratiques	Calcaires du Dogger entre la Seine et limite de district	Giey-sur-Aujon source de Lavau : mettre en oeuvre le plan d'actions	A prévoir	Giey-sur-Aujon	2026

SAEP : syndicat d'alimentation en eau potable



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

**Cette brochure est rédigée, conçue
et éditée par la direction départementale
des territoires de la Haute-Marne**



Préfecture de la Haute-Marne

89 rue Victoire de la Marne
52000 Chaumont
03 25 30 52 52

**Direction départementale
des territoires de la Haute-Marne**

82 rue du Commandant Hugueny
52000 Chaumont
03 25 30 79 79

Directeur de publication :
Xavier Logerot

Conception technique, rédaction :
DDT52/SEF/BPE/TG

Co-rédaction, mise en page :
DDT52/SSA/BEC/GM

Impression Le Petit Cloître à Chaumont
55 exemplaires, papier PEFC

Novembre 2022

Brochure conçue à l'aide d'images Freepik.com.

**Le plan d'action
opérationnel territorialisé (PAOT)
de la communauté de communes
des Trois Forêts (CC3F)**

Le PAOT est un document stratégique élaboré par les services de l'État et ses partenaires au profit du territoire et des habitants de la communauté de communes.

Il présente les orientations retenues et les actions prévues afin de restaurer la qualité de l'eau dans trois domaines principaux qui concernent la compétence des collectivités :

- assainissement ;
- milieux aquatiques ;
- agriculture.

Cette brochure en synthétise le contenu à l'échelle de la CC3F. Les actions *Industries* qui concernent le secteur privé feront l'objet d'une communication directe.

Pour consulter le document complet,
rendez-vous sur www.haute-marne.gouv.fr

